

Budget 2007: autres sections

2006/2018B(BUD) - 14/12/2006 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007.

ACTE LÉGISLATIF : 2007/143/CE, Euratom.

CONTENU : le budget de l'Union pour l'exercice 2007 est définitivement arrêté conformément à la procédure budgétaire clôturée le 14 décembre 2006 (voir résumé de la résolution du Parlement du 14/12/2006 de la fiche de procédure [BUD/2006/2018](#)).

Le budget 2007 est le 1^{er} à relever du nouveau cadre financier pluriannuel, qui couvrira la période allant jusqu'en 2013 ; il est aussi le 1^{er} budget de l'Union élargie à 27 États membres. Il prendra en charge une nouvelle génération de programmes axés sur les priorités clés de l'Union, notamment la **croissance durable** et l'**emploi**.

Le budget pour 2007 s'élève à **126,5 milliards EUR en crédits d'engagement**, ce qui représente 1,08% du RNB communautaire, soit une hausse de 5% par rapport au budget de 2006.

Les crédits de paiement s'établissent à **115,5 milliards EUR**, ou à 0,99% du RNB, ce qui constitue une augmentation de 7,6% par rapport à 2006.

La priorité de l'Union européenne pour le budget 2007 sera celle de **la croissance et de l'emploi**, en ligne avec la stratégie de Lisbonne.

Budget des autres institutions la rubrique « administration » du budget comportant l'ensemble des dépenses des institutions de l'Union représente quelque 5,5% du budget total de l'UE et concentre pratiquement **7 milliards EUR** (en engagements et en paiements).

Sur l'ensemble de ces dépenses, **le budget des autres institutions**, soit :

- Parlement européen,
- Conseil,
- Cour de Justice,
- Cour des comptes,
- Comité économique et social européen,
- Comité des Régions,
- Médiateur européen,
- Contrôleur européen des données

représente 37,1% du total, soit **2.577.189.874 EUR**.